



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél. 04 73 73 13 02

Fax. 04 73 73 10 32

COMMUNE D'ORLÉAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2022.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Nicole MARQUES, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Richard PONCEPT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

A donné procuration : Sylvette MARECHAL à Richard PONCEPT

Absent : Cindy FOUR

Christian ROBIN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION

CGFPT : Convention d'adhésion au service retraite

N°2022/12/65

Objet : autres domaines de compétences des communes

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu le Décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le centre de gestion de Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 5 décembre 2022

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20221205-20221265-DE
Reçu le 09/12/2022